



# Guide des droits de la personne accueillie



# À quoi sert le guide des droits des usagers ?

À connaître les droits des personnes handicapées intellectuelles.

Le guide est pour :

- les personnes accompagnées dans les établissements ou les services,
- les professionnels,
- les familles et les tuteurs.

Dans ce guide, je peux trouver des fiches sur :

- Je suis un citoyen
- Mon logement
- Mon temps libre
- Mon argent
- Mon travail
- Ma vie affective et sexuelle
- Ma vie de couple
- Ma santé
- Mon accompagnement

À la fin du guide :

- Je trouve comment faire si je pense qu'un de mes droits n'est pas respecté.
- Je trouve d'autres informations sur mes droits.

# Sommaire



C'est quoi le droit ?

2



Mon droit à l'information

4



Fiche 1 : Je suis un citoyen

6



Fiche 2 : Mon logement

8



Fiche 3 : Mon temps libre

10



Fiche 4 : Mon argent

12



Fiche 5 : Mon travail

14



Fiche 6 : Ma vie affective et sexuelle

16



Fiche 7 : Ma vie de couple

20



Fiche 8 : Ma santé

22



Fiche 9 : Mon accompagnement

24



Le recours : si j'ai besoin d'aide

26



Des documents sur mes droits

28



# C'est quoi le droit ?

## C'est ce qu'on a le droit de faire :

Par exemple :

- sortir, avoir des loisirs,
- être soigné,
- aller voter.

## C'est aussi ce qu'on n'a pas le droit de faire :

Par exemple insulter une personne.

## C'est aussi ce qu'on doit faire :

Par exemple :

- payer son loyer, ses factures,
- respecter les autres.

Les droits, ce sont les règles pour vivre ensemble.

Les droits sont écrits dans les lois.

Tout le monde doit respecter les droits.

Il y a une charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Cette charte est facile à lire et à comprendre.



# Mon droit à l'information

**L'information, c'est ce que je dois savoir.**

**L'information m'aide à faire des choix.**

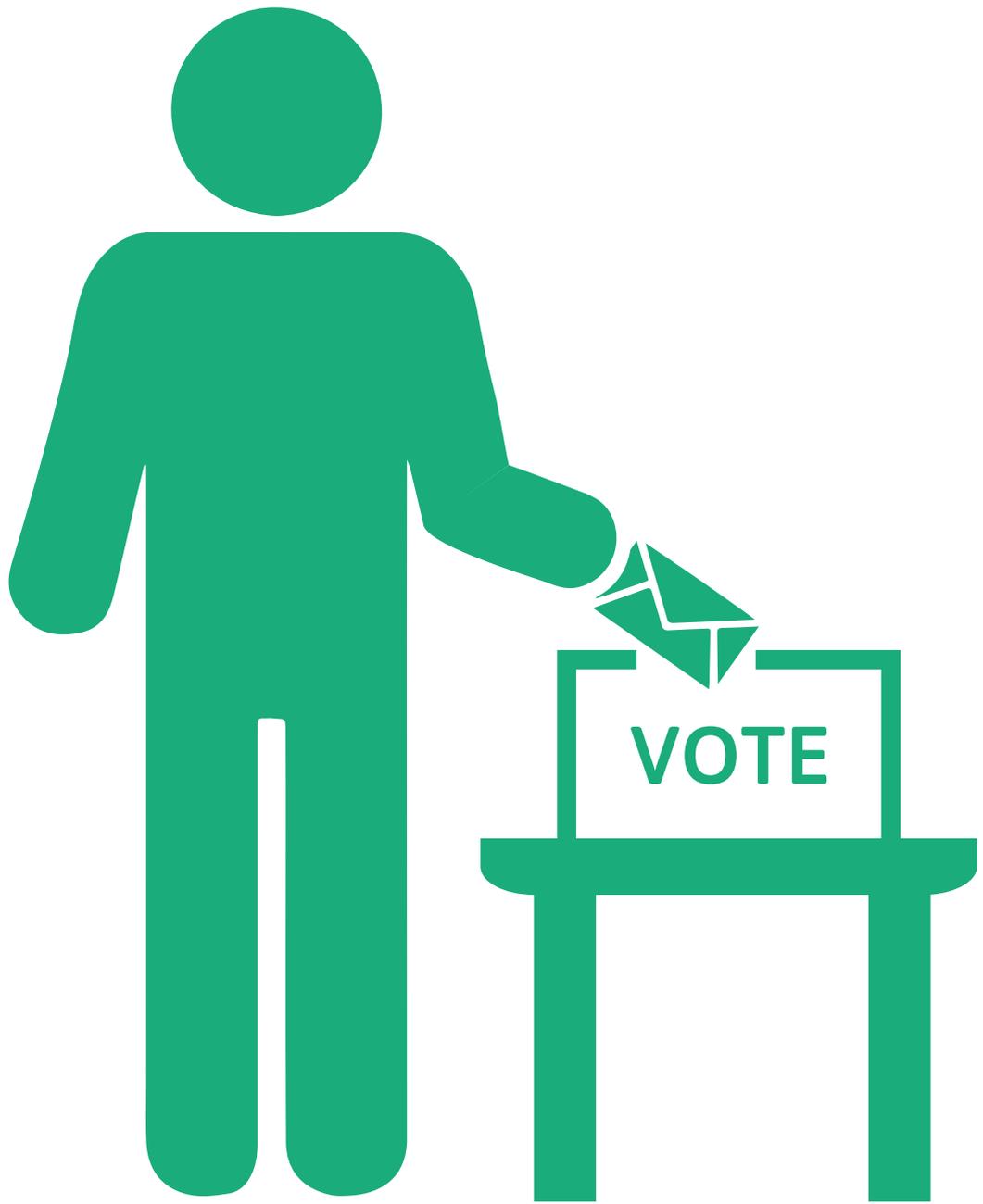
La loi de 2002 et la loi de 2005 défendent les droits des personnes handicapées.

Ces lois disent que c'est obligatoire de m'informer.

Par exemple :

- j'ai le droit de regarder mon dossier,
- j'ai le droit de changer d'avis,
- j'ai le droit d'être en couple.

**J'ai le droit d'avoir des informations adaptées en facile à lire et à comprendre, avec des images, des pictogrammes.**



## Je suis un citoyen

---

C'est qui un citoyen ?

C'est celui qui participe à la vie de la cité.

Un citoyen français c'est une personne qui habite en France et qui est français.

Je suis un citoyen avec des droits et des devoirs.

**J'ai les mêmes droits que tous les citoyens.**

Par exemple :

• **Si je veux voter, je peux être aidé pour :**

- savoir comment je peux voter,
- comprendre ce que veulent faire les candidats,
- reconnaître les bulletins de vote.

**Je choisis mon candidat.**

• **Si je veux défendre mes idées :**

- je peux participer à des réunions et des groupes de travail,
- je peux donner mon avis,
- je peux être élu au CVS.

• **Si je veux aider les autres :**

- je peux faire partie de Nous Aussi,
- je peux être bénévole dans une association.

**J'ai les mêmes devoirs que tous les autres citoyens.**

Je dois respecter les règles qui permettent de vivre ensemble.

Les lois sont faites pour protéger les personnes.

Par exemple :

- la violence est interdite pour tous les citoyens français,
- je dois respecter le code de la route pour la sécurité de tous.



# Mon logement

---

### **J'ai le droit de choisir où je veux habiter :**

- en famille, en colocation, seul ou en couple,
- en appartement ou en foyer,
- avec ou sans accompagnement adapté.

### **J'ai le droit :**

- de demander à habiter ailleurs,
- de demander à faire un essai dans un autre endroit.

**Si mes parents ou mon tuteur ne sont pas d'accord :  
c'est le juge des tutelles qui décide.**

**Si les professionnels du foyer ou du service ne sont pas d'accord :  
je peux demander de l'aide au comité d'éthique.**

### **J'ai le droit :**

- de choisir mes meubles et décorer là où je vis,
- au respect de ma vie privée, de mon intimité,
- de recevoir mes amis, ma famille,
- de donner mon avis sur les repas, les activités, les sorties.



# Mon temps libre

---

### **J'ai le droit de choisir mes activités :**

- Les professionnels doivent m'aider à trouver des activités qui me plaisent.
- Je peux choisir de faire des activités là où je vis ou à l'extérieur, avec des associations, des bénévoles.

### **J'ai le droit de choisir mes vacances :**

- Je peux choisir l'endroit où je veux aller en vacances.
- Je peux choisir avec qui je veux partir en vacances.
- Si je pars avec un organisme de vacances adaptées, mon autonomie doit être respectée.
- J'ai le droit de ne pas partir en vacances.

### **J'ai le droit de choisir ce que je veux faire de mon temps libre :**

- J'ai le droit d'aller en ville ou d'aller me promener.
- J'ai le droit de ne pas faire d'activités.
- J'ai le droit de me reposer.

### **Les professionnels m'aident à trouver des sorties :**

Par exemple aller à un concert ou à des animations.

### **Je peux aussi contacter le service ATLAS.**

Le service ATLAS m'aide à organiser des sorties ou des activités.

### **J'ai le droit d'aller à l'espace temps libre quand je veux.**



# Mon argent

---

**J'ai le droit d'utiliser l'argent que je gagne en travaillant.**

**Mon argent n'est pas de l'argent de poche.**

**J'ai le droit d'avoir mon argent et de l'utiliser.**

**J'ai le droit d'avoir assez d'argent pour vivre.**

Par exemple :

- pour payer mon loyer,
- pour faire mes courses,
- pour m'acheter des habits,
- pour mes loisirs.

**J'ai le droit d'utiliser l'argent que je gagne en travaillant.**

**J'ai le droit d'avoir des aides financières.**

Je reçois l'AAH, c'est l'allocation adulte handicapé.

J'ai le droit de recevoir l'AAH sur mon compte.

Je peux demander la PCH, c'est de l'argent pour mieux vivre.

**J'ai le droit de gérer mon budget seul ou avec mon tuteur.**

- J'ai le droit de demander de l'aide pour gérer mon budget.
- J'ai le droit de recevoir mon relevé bancaire.
- J'ai le droit de mettre de l'argent de côté.

**J'ai le droit de décider comment j'utilise mon argent :**

Par exemple acheter :

- des meubles, des cadeaux,
- un téléphone portable, un ordinateur,
- un abonnement à des chaînes de télévision,
- un vélo, une voiture,
- un appartement.



# Mon travail

---

- J'ai le droit de travailler en ESAT ou en entreprise adaptée.
- J'ai le droit de travailler en milieu ordinaire, si je le souhaite.
- J'ai le droit de faire des stages en ESAT ou en milieu ordinaire.
- J'ai le droit de faire des formations.
- J'ai le droit de choisir des formations.
- J'ai le droit de changer de travail.
- J'ai le droit de travailler à temps partiel.
- J'ai le droit de choisir de quitter l'ESAT pour aller par exemple dans un accueil de jour, dans un foyer de vie.
- J'ai le droit d'être aidé pour préparer ma retraite :  
Par exemple :
  - faire une formation sur la vie après l'ESAT,
  - travailler moins.



# Ma vie affective et sexuelle

---

### J'ai le droit d'aimer et d'être aimé :

- J'ai le droit d'avoir des sentiments.
- J'ai le droit d'être ami avec qui je veux.
- J'ai le droit d'être amoureux d'un homme ou d'une femme.
- J'ai le droit de changer d'amoureux ou d'amoureuse.
- J'ai le droit de me marier.
- J'ai le droit de vouloir un enfant.
- J'ai le droit de vivre en couple.
- J'ai le droit d'inviter qui je veux chez moi.  
Chez moi, c'est mon appartement.  
Chez moi c'est ma chambre, si je vis chez mes parents ou en foyer.

### J'ai le droit à une vie sexuelle :

- J'ai le droit d'avoir envie de faire l'amour.
- J'ai le droit de ressentir du plaisir.
- J'ai le droit d'être respecté quand je fais des choses sexuelles.
- J'ai le droit de me masturber chez moi.
- J'ai le droit de décider de ma contraception.

### Deux personnes doivent être d'accord pour :

- s'embrasser,
- se toucher,
- faire l'amour.

Ça s'appelle le consentement.

J'ai le droit de dire **NON** si je ne veux pas.

J'ai le droit d'être d'accord au début et après de dire **STOP**.

**Je peux demander de l'aide aux professionnels, à mes parents, à mon tuteur ou à mes amis :**

- J'ai le droit d'être accompagné.
- J'ai le droit de parler de ma vie affective et sexuelle.

**Personne ne peut juger mes choix.**

**J'ai le droit d'avoir des informations en parlant avec les professionnels.**

**Je peux aussi trouver les informations sur :**

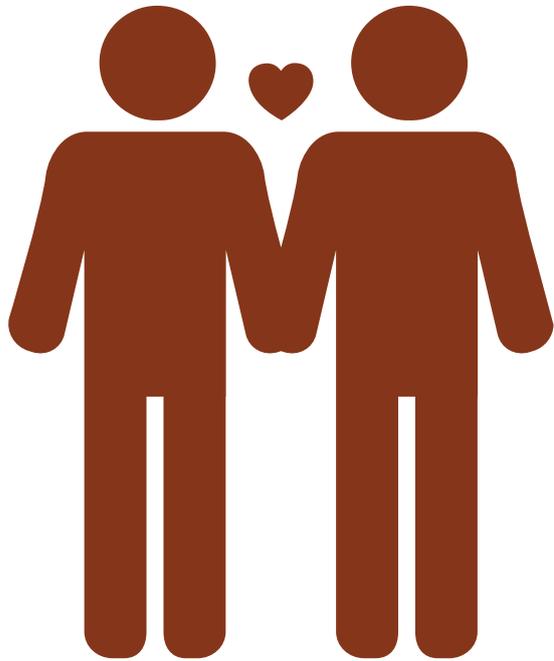
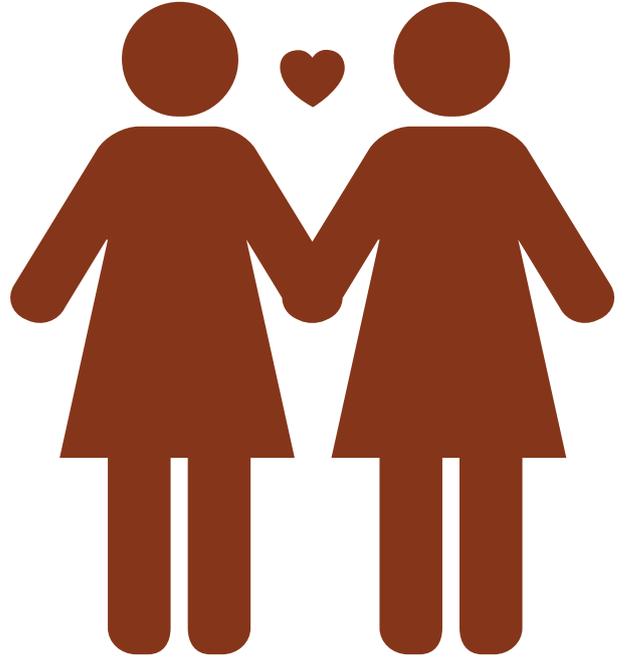
- Le journal « **J'existe et je veux** »



- Le site internet : **vas-handicap.fr**







# Ma vie de couple

---

### **J'ai le droit de vivre en couple :**

- Je peux choisir avec qui je veux être en couple.
- J'ai le droit d'aimer un homme ou une femme.
- J'ai le droit de choisir ma contraception.  
La contraception ça veut dire choisir de ne pas avoir de bébé.
- J'ai le droit de partir en vacances en couple.
- J'ai le droit d'être en couple là où je vis :
  - en foyer,
  - en appartement,
  - en famille.
- Mon logement doit être adapté pour vivre à deux.  
Par exemple, j'ai le droit d'avoir :
  - une petite cuisine,
  - un lit pour deux personnes.
- Ma vie de couple doit être respectée.

### **J'ai le droit de me pacser, de me marier, de divorcer :**

- Je dois seulement informer mon tuteur.

### **Si mes parents ou mon tuteur ne sont pas d'accord :**

- Je fais une demande au juge des tutelles.

### **Si les professionnels du foyer ou du service ne sont pas d'accord :**

- Je peux demander de l'aide au comité d'éthique.



# Ma santé

---

### **J'ai le droit de me soigner.**

- J'ai le droit de choisir mon médecin traitant.
- J'ai le droit d'aller chez le médecin seul ou accompagné.
- J'ai le droit d'être informé sur ma santé.
- J'ai le droit d'être informé sur les médicaments que je prends.
- J'ai le droit de demander au médecin d'arrêter les soins, si j'ai une maladie grave.

**Les informations sur ma santé sont protégées :  
ça s'appelle le secret médical.**



# Mon accompagnement

---

### **J'ai le droit d'avoir un projet personnalisé.**

- Mon projet doit répondre à mes demandes.
- Mon projet doit être adapté à mes besoins.
- C'est moi qui décide de mon projet.

### **Les professionnels, les parents et les tuteurs doivent :**

- m'aider à préparer mon projet,
- m'aider à dire ce que je veux,
- m'aider à réaliser mon projet,
- répondre à mes souhaits et mes attentes,
- me répondre rapidement si j'ai besoin de changement,
- me donner une réponse.

### **J'ai le droit de participer à la vie du foyer, du service ou de la famille :**

- J'ai le droit de proposer mes idées.
- J'ai le droit d'être informé.
- J'ai le droit de participer à des activités et des loisirs.
- J'ai le droit de donner mon avis :
  - dans des groupes d'expression ou de paroles,
  - dans les commissions,
  - dans les CVS.



## Le recours : si j'ai besoin d'aide

Je peux demander de l'aide si un de mes droits n'est pas respecté.

### J'ai le droit de demander de l'aide :

- aux professionnels, à mes parents, à mon tuteur,
- à la personne de confiance,
- à un psychologue,
- au service « aide » du comité éthique :

Mail : [aide@adapeidudoubs.fr](mailto:aide@adapeidudoubs.fr) - Téléphone : 06.26.10.40.06

### Si je ne suis pas écouté :

- je peux écrire à une personne qualifiée.

La personne qualifiée peut m'aider à défendre mes droits.

La liste des personnes qualifiées est affichée dans l'établissement ou le service qui m'accueille.

Le service « aide » peut m'aider à écrire à la personne qualifiée.

- je peux écrire au juge des tutelles :

### Tribunal d'instance de Besançon

Adresse : 1 rue Mégevand BP 159 - 25000 Besançon

Téléphone : 03.81.65.13.00

### Tribunal d'instance de Montbéliard

Adresse : Rue Wolfgang Amadeus Mozart - 25200 Montbéliard

Téléphone : 03.81.90.70.00

### Tribunal d'instance de Pontarlier

Adresse : 1 place Villingen-Schwenningen - 25300 Pontarlier

Téléphone : 03.81.38.63.09



# Des documents sur mes droits

## La charte des droits et libertés de la personne accueillie

### Les documents Nous Aussi :

- La vie autonome
- Le travail
- La vie de couple
- Mode d'emploi de la banque
- Guide des droits des personnes sous tutelle
- Guide du CVS : le CVS pour tous



### Le document Unapei :

- Guide pour mieux comprendre ma protection juridique 

Je peux les trouver dans mon établissement ou mon service.

Je peux les trouver sur le site internet adapté de l'Adapei du Doubs :

**[www.adapeidoudoubs.fr/site-adapte/](http://www.adapeidoudoubs.fr/site-adapte/)**

Je peux les demander aux professionnels.

Pour en savoir plus :

- La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- La convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.



**Adapei du Doubs**

**Comité éthique et droits des personnes**

81 rue de Dole • CS 51913  
25020 Besançon cedex  
adapei@adapeidoudoubs.fr  
T. : 03 81 51 96 20

[www.adapeidoudoubs.fr/site-adapte/](http://www.adapeidoudoubs.fr/site-adapte/)

